

# Fiche : Fondements de la réincarnation

L'idée de la réincarnation n'est pas récente et n'a pas été inventée par la spiritualité nouvelle génération (new age). Il s'agit, en vérité, d'une croyance très ancienne, dont l'origine se perd dans la nuit des temps. L'idée de la transmigration des âmes était donc une croyance vulgaire, admise par les hommes les plus éminents. Par quelle voie leur est-elle venue ? Est-ce par révélation ou par intuition ? Nous ne le savons pas ; mais, quoi qu'il en soit, une idée ne traverse pas les âges et n'est pas acceptée par les intelligences d'élite, sans avoir un côté sérieux. L'antiquité de cette doctrine serait donc plutôt une preuve qu'une objection.

Les Esprits, en enseignant le dogme de la pluralité des existences corporelles, renouvellent donc une doctrine qui a pris naissance dans les premiers âges du monde, et qui s'est conservée jusqu'à nos jours dans la pensée intime de beaucoup de personnes ; seulement, ils la présentent sous un point de vue plus rationnel, plus conforme aux lois progressives de la nature et plus en harmonie avec la sagesse du Créateur, en la dépouillant de tous les accessoires de la superstition.

## Fondements de la Réincarnation

La réincarnation est fondée sur la justice de Dieu et sur la révélation, car tous les Esprits tendent à la perfection, et Dieu leur en fournit les moyens par les épreuves de la vie corporelle ; mais dans sa justice, il leur réserve d'accomplir, dans de nouvelles existences, ce qu'ils n'ont pu faire ou achever dans une première épreuve. Il ne serait ni selon l'équité, ni selon la bonté de Dieu, de frapper à jamais ceux qui ont pu rencontrer des obstacles à leur amélioration en dehors de leur volonté, et dans le milieu même où ils se trouvent placés. Si le sort de l'homme était irrévocablement fixé après sa mort, Dieu n'aurait point pesé les actions de tous dans la même balance, et ne les aurait point traités avec impartialité. La doctrine de la réincarnation, c'est-à-dire celle qui consiste à admettre pour l'homme plusieurs existences successives, est la seule qui réponde à l'idée que nous nous faisons de la justice de Dieu à l'égard des hommes placés dans une condition morale inférieure, la seule qui puisse nous expliquer l'avenir et asseoir nos espérances, puisqu'elle nous offre le moyen de racheter nos erreurs par de nouvelles épreuves. La raison nous l'indique et les Esprits nous l'enseignent.

Dieu, dans sa justice, n'a pu créer des âmes plus ou moins parfaites ; mais, avec la pluralité des existences, l'inégalité que nous voyons n'a plus rien de contraire à l'équité la plus rigoureuse : c'est que nous ne voyons que le présent et non le passé. Ce raisonnement repose-t-il sur un système, une supposition gratuite ? Non ; nous partons d'un fait patent, incontestable : l'inégalité des aptitudes et du développement intellectuel et moral, et nous trouvons ce fait inexplicable par toutes les théories qui ont cours ; tandis que l'explication en est simple, naturelle, logique, par une autre théorie. Est-il

rationnel de préférer celle qui n'explique pas à celle qui explique ? Le principe de la réincarnation est une conséquence nécessaire de la loi du progrès.

Sans la réincarnation, comment expliquer la différence qui existe entre l'état social actuel et celui des temps de barbarie ? Si les âmes sont créées en même temps que les corps, celles qui naissent aujourd'hui sont tout aussi neuves, tout aussi primitives que celles qui vivaient il y a mille ans ; ajoutons qu'il n'y aurait entre elles aucune connexion, aucune relation nécessaire ; qu'elles seraient complètement indépendantes les unes des autres ; pourquoi donc les âmes d'aujourd'hui seraient-elles mieux douées par Dieu que leurs devancières ? Pourquoi comprennent-elles mieux ? Pourquoi ont-elles des instincts plus épurés, des mœurs plus douces ? Pourquoi ont-elles l'intuition de certaines choses sans les avoir apprises ? Nous défions de sortir de là, à moins d'admettre que Dieu crée des âmes de diverses qualités, selon les temps et les lieux, proposition inconciliable avec l'idée d'une souveraine justice.

La pluralité des existences, est une des lois les plus importantes révélées, en ce sens qu'il en démontre la réalité et la nécessité pour le progrès. Par cette loi, l'homme s'explique toutes les anomalies apparentes que présente la vie humaine ; les différences de position sociale ; les morts prématurées qui, sans la réincarnation, rendraient inutiles pour l'âme les vies abrégées ; l'inégalité des aptitudes intellectuelles et morales, par l'ancienneté de l'Esprit qui a plus ou moins appris et progressé, et qui apporte en renaissant l'acquis de ses existences antérieures.

Avec la doctrine de la création de l'âme à chaque naissance, on retombe dans le système des créations privilégiées ; les hommes sont étrangers les uns aux autres, rien ne les relie, les liens de famille sont purement charnels : ils ne sont point solidaires d'un passé où ils n'existaient pas ; avec celle du néant après la mort, tout rapport cesse avec la vie ; ils ne sont point solidaires de l'avenir. Par la réincarnation, ils sont solidaires du passé et de l'avenir ; leurs rapports se perpétuant dans le monde spirituel et dans le monde corporel, la fraternité a pour base les lois mêmes de la nature ; le bien a un but, le mal a ses conséquences inévitables.

Avec la réincarnation tombent les préjugés de races et de castes, puisque le même Esprit peut renaître riche ou pauvre, grand seigneur ou prolétaire, maître ou subordonné, libre ou esclave, homme ou femme. Si donc la réincarnation fonde sur une loi de la nature le principe de la fraternité universelle, elle fonde sur la même loi celui de l'Égalité des droits sociaux, et par suite celui de la liberté.

Reconnaissons donc, en résumé, que la doctrine de la pluralité des existences explique seule ce qui, sans elle, est inexplicable ; qu'elle est éminemment consolante et conforme à la justice la plus rigoureuse, et qu'elle est pour l'homme l'ancre de salut que Dieu lui a donnée dans sa miséricorde.